Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 038-213802499-20261021-01_01_2026_092-DE

République Française
Département de l'Isère
Arrondissement de Grenoble
Canton de Meylan

VILLE
de
MONTBONNOT
SAINT-MARTIN
(38330)

N° 01_01_2026_092

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt six

le mercredi 21 octobre

le conseil municipal de la commune de MONTBONNOT-SAINT-MARTIN dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-François CLAPPAZ, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 15 octobre 2026

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	21
Votants	28
Nombre de voix pour	28
Nombre de voix contre	0
Abstention	0
NPPV	0

Présents : M. Jean-François CLAPPAZ, Maire – Mmes Caroline HALLE, Sonia LAZREG SEGARD, Laurence GUILLEMIN, Laurence ROUVILLOIS – MM. Patrick DESCHARRIERES, Paul KLEIN, Gilles FARRUGIA, Jean-Baptiste PERIN, Adjoint(e)s. Mmes Sophie ARMAND, Marie-Claire ALBERTO, Emeline BUCHOUD, Hélène VACELET. MM. Roger BOIS, Dominique BONNET, Laurent COQUET, Alexis ISAAC, Jérôme VINTI, Mathis GARNIER, Alain MAFFET, Antoine MOUDRU-BARRE.

Pouvoirs : Mme Anne-Marie SPALANZANI (pouvoir à M. Gilles FARRUGIA), Mme Ruxandra HERA (pouvoir à M. Jean-Baptiste PERIN), Mme Ghesline PRAS (pouvoir à Mme Sophie ARMAND), Mme Anne GHELFI (pouvoir à M. Patrick DESCHARRIERES), Mme Ambre GUITTRE (pouvoir à Mme Sonia LAZREG SEGARD), M. Laurent DESGOUIS (pouvoir à Alain MAFFET), M. Philippe COURTOIS (pouvoir à Paul KLEIN).

Absente non-excusée : Lorène PUNGIER

M. Dominique BONNET est nommé secrétaire.

OBJET :

Acquisition d'un terrain de 187m² environ (parcelle AK183p) - Allée du Pré de l'Eau

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Madame Caroline HALLÉ, première adjointe, déléguée à l'environnement, aux transitions, à la biodiversité, à l'agriculture, aux énergies et au cadre de vie, rappelle au Conseil municipal qu'une opération immobilière dénommée « ABACA » est en cours de réalisation allée du Pré de l'Eau.

Dans le cadre de cette opération, le Conseil municipal a d'ores et déjà entériné, par délibérations en date du 30 janvier 2024 et du 24 février 2026, la rétrocession à la commune de terrains permettant la création d'un espace vert public, le réaménagement de la route des Semaises et la préservation d'une zone humide.

Certifie exécutoire

Publié sur le site Internet www.montbonnot.fr et inséré au registre des délibérations de la commune de Montbonnot-Saint-Martin

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 038-213802499-20261021-01_01_2026_092-DE

La commune a identifié la présence d'un ancien routoir, aujourd'hui abandonné, situé dans cette zone humide.

Afin d'en assurer la pleine maîtrise foncière, de préserver et d'entretenir cet élément du patrimoine local, qui constitue également un refuge pour la biodiversité, il a été convenu, au terme d'une négociation avec la propriétaire voisine, de procéder à la cession à la commune d'une portion de terrain d'une superficie d'environ 187 m², cadastrée AK 183p, au prix de 1,50 €/m², soit un montant de 280 euros.

La valeur de ce terrain étant inférieure au seuil au-delà duquel la consultation du service des Domaines est obligatoire, aucun avis domanial n'est requis.

Il appartient au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à l'acquisition de ce terrain, notamment l'acte notarié.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à l'acquisition de ce terrain, notamment l'acte notarié.

Fait à Montbonnot Saint-Martin,
les jour, mois et an susdits
Le Maire,
Jean-François CLAPPAZ

Le secrétaire de séance,
Dominique BONNET

MAIRIE DE MONTBONNOT ST MARTIN (Isère)

Annexe : plan